Subdivision Administrative des Iles du Vent
ARRIVÉE LE
24 MAI 2013
N° 71

N° 0 2 2 1 3

POLYNESIE FRANCAISE

COMMUNE DE MAHINA

ILE DE TAHITI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

17 mai 2013

L'an deux mille treize, le vingt trois mai, le Conseil Municipal convoqué légalement s'est réuni dans la Salle de conseil du Centre d'Accueil en séance publique sous la présidence de Monsieur JAMET Patrice, Maire de la Commune de Mahina.

DATE D'AFFICHAGE

17 mai 2013

DATE DE SEANCE

23 mai 2013

NOM & PRENOM	FONCTION	PRESENT	ABSENT	PROCURATION
JAMET Patrice	Maire	X		
OPUTU Lorna	1ère adjointe	X		
FRITCH Frédéric	2e adjoint	X		
PAOFAI Marie	3ème adjointe	X		
QUINQUIS Bran	4ème adjoint			RAUHURI Vaiora, 7ème Adjoint au Maire
FAUA Tenuhiarii	5ème adjointe	X		
YEE ON Léonce	6ème adjoint	X		
RAUHURI Vaiora	7ème adjointe	X		
VERO Jacki	8ème adjoint	X		
KWONG Chantal	9ème adjointe	X		
TAIARUI Charles	Conseiller M.	X		
COJAN Marie-Pauline	Conseillère M	X		
HELME Averii	Conseillère M		X	
TEUIRA Damas	Conseiller M.			PAOFAI Marie, 3ème Adjoint au Maire
HIRAYAMA Kioko	Conseillère M	X		
IZAL Maui	Conseiller M.			JAMET Patrice, Maire
BOPP DU PONT Max	Conseiller M.		X	
TEHEI Tariu	Conseiller M.	X		
ESCANDE Vatea	Conseiller M.			KWONG Chantal, 9ème Adjoint au Maire
MAONO Poaru	Conseiller M.		X	
JAMET Ariimihi	Conseillère M	X		
GOODING Orama	Conseillère M	X		
TEIPOARII Gloria	Conseillère M	X		
PUNU Teruirau	Conseillère M		X	
SANQUER Nicolas	Conseiller M.		X	
LUCAS Lucie	Conseillère M	X		
PEU Claude	Conseiller M.		X	
TEUMERE Nora	Conseillère M		X	
LEBOUCHER Patrick	Conseiller M.	X		
CHANGUY Sandy	Conseillère M			LUCAS Lucie, Conseillère Municipale
TUNOA Hinano	Conseillère M	X		
AUMERAND Dinah	Conseillère M			COJAN Marie-Pauline, Conseillère Municipale
VAHINE Gérard	Conseiller M.	X		

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	33
Présents	20
Procuration	06
Votants	26
POUR	26
CONTRE	00
ABSTENTION	00

27.05.2013 · 3366

Compta/RH/DGS/
Ordo

Portant création de trois emplois de Sapeurs de la spécialité sécurité civile de la fonction publique communale

Formant la majorité des membres en exercice

Absents : 14

Monsieur YEE-ON Léonce, 6ème Adjoint au Maire a été élu Secrétaire.

- Vu la loi n° 71/1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des Communes dans le Territoire de la Polynésie française promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ;

- Vu le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création des Communes dans le Territoire de la Polynésie française ;
- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française modifiée ;
- Vu la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 portant extension des 1er & 2ème & 5ème alinéas du C.G.C.T. ;
- Vu l'ordonnance n°2005-10 du 4 janvier 2005 portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs et notamment son article 36,
- Vu arrêté 1119 DIPAC du 5 juillet 2012 fixant le statut particulier du cadre d'emplois *exécution*.
- Vu le Budget de la Ville de Mahina ;

APRES AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE

Article 1er : La création de trois emplois de Sapeurs à temps complet pour exercer au sein du Centre d'Incendie et de secours et participer aux opérations de secours en qualité d'équipier opérationnel confirmé à compter du 1er juin 2013.
Ces emplois correspondent à des emplois du cadre d'emplois *exécution* de la spécialité *sécurité civile*, au grade de sapeur.

Article 2 : La référence des emplois créés est respectivement DSC001, DSC002, DSC003.

Article 3 : D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Article 4 : La présente délibération est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Acte rendu exécutoire
Après envoi à la subdivision administrative
le 24/05/13
et affichage le 24/05/13

Le Maire,

Patrice JAMET

Fait et délibéré le 23 mai 2013.
Pour copie conforme au registre des délibérations

Le Maire,

Patrice JAMET